



**AMC Ernst & Young**

Société inscrite au tableau de l'OECT

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord  
1003 Tunis - Tunisie

Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

# **GAT ASSURANCES**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31-12-2014**

**Avril 2015**

## **SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
<b>I- RAPPORT GENERAL</b>	<b>3</b>
<b>II- RAPPORT SPECIAL</b>	<b>6</b>
<b>III- ETATS FINANCIERS</b>	<b>10</b>

**I- RAPPORT GENERAL**

## **GAT ASSURANCES**

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

#### **Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de GAT ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I- Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de GAT ASSURANCES, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 58 739 029 dinars, y compris un résultat bénéficiaire s'élevant à 7 417 127 dinars.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de GAT ASSURANCES ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 13 Avril 2015**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI**



**AMC Ernst & Young**

**Fehmi Laourine**



## **II- RAPPORT SPECIAL**

## GAT ASSURANCES

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

#### Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2014

Votre conseil nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014:

- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au titre de l'exercice 2014 est respectivement de 23 270 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 14 091 dinars pour le local loué pour le centre de repli. Outre les charges de location, GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES les charges de gardiennage et de Syndic pour respectivement 2 390 dinars et 360 dinars.
- GAT ASSURANCES a transféré des contrats vie à sa filiale GAT VIE avec date d'effet le 01/01/2014 suite à la décision de l'AGE du 22/10/2013 et autorisation du Ministère des Finances du 01/11/2014. Le montant global de l'opération de transfert s'élève à 38 330 108 dinars. Cette opération a fait l'objet d'un contrat de transfert entre GAT Assurances et GAT VIE.

#### II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014:

- GAT ASSURANCES a réglé 2 023 dinars pour le compte de sa filiale GAT IMMOBILIER représentant des frais téléphoniques. Ce montant a été refacturé à GAT IMMOBILIER.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 623 548 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 150 429 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE et GAT IMMOBILIER au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE respectivement pour 10 638 dinars et 9 144 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 591 208 dinars et 24 481 dinars représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2014.
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES 404 072 dinars représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie).
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2014 est respectivement de 42 839 Dinars et de 12 524 dinars.
- Les comptes intra-groupe portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE, GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT. Ces comptes présentent des soldes compensés débiteurs au 31/12/2014 pour respectivement 1 000 539 dinars pour GAT VIE, 51 465 dinars pour GAT INVESTISSEMENT et 63 064 dinars pour GAT IMMOBILIER.
- Le Courtier SECA, ayant des administrateurs en commun avec GAT ASSURANCES, présente au 31/12/2014 un solde débiteur du compte d'intermédiaire ouvert sur les livres de GAT ASSURANCES, net des commissions, de 1 343 222 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT Assurances. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2014 s'élève à 9 335 dinars.

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Président Directeur Général sont fixés par le contrat de travail du 01/07/2009 telle que modifié par les avenants du 01/07/2013 et du 19/02/2015. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une assurance maladie du Groupe GAT prévue par la convention collective des assurances, du contrat collectif d'assurance retraite complémentaire et de prévoyance avec une date d'effet à partir du 01/07/2009, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques.
- Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil



d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les obligations et engagements du GAT Assurances envers ses dirigeants (Charges sociales et fiscales comprises), tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit (en dinars) :

Montants bruts en dinars	PDG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	275 339	13 804	72 000	6 857
Avantages à long terme	30 929			
Avantages en nature	28 914			
<b>Total</b>	<b>335 182</b>	<b>13 804</b>	<b>72 000</b>	<b>6 857</b>

- Les jetons de présence de l'exercice 2013 s'élevant à 48 000 dinars en brut pour les membres du Conseil d'Administration et 24 000 dinars en brut pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO des actionnaires du 22/05/2014. Ces jetons de présence ont été servis courants le mois d'Août 2014.

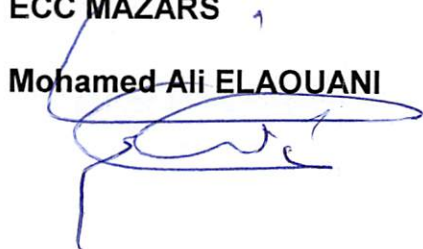
En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 13 Avril 2015**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI**



**AMC Ernst & Young**

**Fehmi Laourine**



### **III- ETATS FINANCIERS**

	<b>Page</b>
<b>Bilan</b>	<b>11</b>
<b>Etat de résultat technique de l'assurance non vie</b>	<b>13</b>
<b>Etat de résultat technique de l'assurance vie</b>	<b>14</b>
<b>Etat de résultat</b>	<b>15</b>
<b>Tableau des engagements reçus et donnés</b>	<b>16</b>
<b>Etats de flux de trésorerie</b>	<b>17</b>
<b>Notes aux états financiers</b>	<b>18</b>

Annexe n°1 Actif du bilan	Notes	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
<b>AC Actifs incorporels</b>	<b>A 1</b>	<b>6 254 203</b>	<b>4 650 514</b>	<b>1 603 689</b>	<b>1 507 879</b>
AC11 Investissements de recherche et développement		6 254 203	4 650 514	1 603 689	1 507 879
AC14 Acomptes versés					
<b>AC Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>A 1</b>	<b>13 669 888</b>	<b>8 280 408</b>	<b>5 389 480</b>	<b>5 447 163</b>
AC21 Installations techniques et machines		11 789 550	6 833 539	4 956 011	4 964 482
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 873 069	1 446 869	426 200	475 412
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		7 269	0	7 269	7 269
<b>AC Placements</b>		<b>221 987 059</b>	<b>16 448 659</b>	<b>205 538 400</b>	<b>231 442 472</b>
<b>AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</b>	<b>A 2</b>	<b>34 387 356</b>	<b>13 597 513</b>	<b>20 789 843</b>	<b>25 232 952</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 871 979	12 958 324	7 913 655	8 447 199
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 285 922	638 699	5 647 223	6 556 788
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		7 229 455	490	7 228 965	10 228 965
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 2	14 150 912		14 150 912	14 056 812
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 2	171 604 750	2 851 146	168 753 604	189 818 360
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		49 995 078	2 851 146	47 143 932	57 870 450
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		60 637 563		60 637 563	69 017 284
AC333 Prêts hypothécaires				0	0
AC334 Autres Prêts		120 910	0	120 910	126 761
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		60 851 199		60 851 199	62 803 865
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 2	1 844 041		1 844 041	2 334 348
<b>AC Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>A 3</b>	<b>49 201 066</b>		<b>49 201 066</b>	<b>49 751 928</b>
AC510 Provisions pour primes non acquises		7 010 494		7 010 494	7 197 673
AC530 Provisions pour sinistres Vie				0	94 360
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		41 676 713		41 676 713	40 788 739
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		513 859		513 859	1 179 181
AC561 Autres Provisions		0		0	491 975
<b>AC Créances</b>	<b>A 4</b>	<b>84 053 312</b>	<b>20 364 712</b>	<b>63 688 600</b>	<b>84 621 754</b>
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe</b>		<b>59 781 647</b>	<b>19 385 890</b>	<b>40 395 757</b>	<b>43 228 553</b>
AC611 Primes acquises et non émises	A 4.1	7 808 991	2 059 243	5 749 748	4 948 010
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 4.2	44 528 682	15 996 217	28 532 465	32 841 189
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 4.3	7 443 974	1 330 430	6 113 544	5 439 354
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 4.4	16 996 305		16 996 305	27 523 091
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 4.5	7 275 360	978 822	6 296 538	13 870 110
AC631 Personnel		202 629	122 307	80 322	58 651
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 850 583	9 305	4 841 278	5 742 952
AC633 Débiteurs divers		2 222 148	847 210	1 374 938	8 068 507
<b>AC Autres éléments d'Actif</b>	<b>A 5</b>	<b>22 851 423</b>	<b>365 620</b>	<b>22 485 803</b>	<b>15 327 912</b>
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 5.1	12 604 411	365 620	12 238 791	5 718 561
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 5.2	5 915 595		5 915 595	5 476 100
<u>Autres charges à répartir</u>	A 5.3	921 129		921 129	904 602
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 5.4	3 410 288	0	3 410 288	3 228 649
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		3 073 892		3 073 892	2 812 660
AC733 Autres comptes de régularisation		336 396	0	336 396	415 989
<b>Total de l'Actif :</b>		<b>398 016 951</b>	<b>50 109 913</b>	<b>347 907 038</b>	<b>388 099 108</b>

<b>Annexe n°2</b>			
<b>Capitaux propres et passif du Bilan</b>	<i>Notes</i>	<b>Au 31/12/2014</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		15 084 744	15 098 103
CP4 Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
CP5 Résultat reporté		-13 852 142	-17 983 899
<b>Total capitaux propres avant résultat :</b>		<b>51 321 901</b>	<b>47 203 504</b>
CP6 Résultat		7 417 127	4 131 757
<b>Total capitaux propres avant affectation :</b>	CP1	<b>58 739 029</b>	<b>51 335 261</b>
<b>Autres Passif financiers</b>		<b><u>3 225</u></b>	<b><u>6 421</u></b>
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P1	<b><u>1 778 422</u></b>	<b><u>2 098 377</u></b>
PA23 Autres provisions		1 778 422	2 098 377
PA3 Provisions techniques brutes	P 2	<b><u>220 345 598</u></b>	<b><u>252 254 981</u></b>
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie	P 2.1	30 373 665	32 847 227
PA320 Provisions d'assurances Vie	P 2.2	0	34 527 966
PA330 Provisions pour sinistres Vie	P 2.3	0	833 481
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie		0	25 877
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie		2 496 529	2 070 579
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie	P 2	181 033 072	174 279 220
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		615 480	1 839 168
PA360 Autres provisions techniques Vie			
PA361 Autres provisions techniques Non Vie	P 2	5 826 852	5 831 463
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 3	<b><u>46 646 707</u></b>	<b><u>46 067 637</u></b>
PA6 Autres dettes	P4	<b><u>15 395 857</u></b>	<b><u>31 531 522</u></b>
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 4.1	<b><u>5 913 853</u></b>	<b><u>7 318 924</u></b>
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 913 853	7 318 924
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		0	0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P 4.2	<b><u>55 152</u></b>	<b><u>76 215</u></b>
PA63 Autres dettes	P4.3	<b><u>9 426 852</u></b>	<b><u>24 136 384</u></b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus			
PA632 Autres Dettes		34 884	43 758
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 4.3.1	3 064 643	2 914 787
PA634 Créiteurs divers	P 4.3.2	6 327 325	21 177 839
PA7 Autres passifs		<b><u>4 998 200</u></b>	<b><u>4 804 909</u></b>
PA71 Comptes de régularisation passif	P 5	4 998 200	4 804 909
<b>Total des capitaux propres et du Passif :</b>		<b>347 907 038</b>	<b>388 099 108</b>

Annexe n°3		Notes	Opérations		Opérations		Opérations	
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie			brutes	Cessions	nettes	nettes		
			Au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013		
PRNV1	<u>Primes acquises</u>		129 623 203	-39 128 072	90 495 131	88 630 260		
	PRNV11 Primes émises et acceptées		127 149 641	-38 940 893	88 208 748	89 014 766		
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		2 473 562	-187 179	2 286 383	-384 506		
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		10 466 425		10 466 425	9 996 418 *		
PRNV2	<u>Autres produits techniques</u>		161 857		161 857	186 536		
CHNV1	<u>Charges de sinistres</u>		-90 173 213	15 135 325	-75 037 888	-77 564 486 *		
	CHNV11 Montants payés		-83 569 121	14 319 828	-69 249 293	-68 821 971 *		
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-6 604 092	815 497	-5 788 595	-8 742 515		
CHNV2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>		-491 625	-21 327	-512 952	-914 552		
CHNV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				0	0		
CHNV4	<u>Frais d'exploitation</u>		-24 685 103	8 099 279	-16 585 824	-15 928 927 *		
	CHNV41 Frais d'acquisition		-22 275 703		-22 275 703	-20 971 113 *		
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	0		
	CHNV43 Frais d'administration		-2 409 400		-2 409 400	-2 194 716 *		
	CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			8 099 279	8 099 279	7 236 902		
CHNV5	<u>Autres charges techniques</u>		-4 818 554		-4 818 554	-5 976 668 *		
RTNV	<u>Sous Total</u> : Résultat technique de l'assurance Non Vie		20 082 990	-15 914 795	4 168 195	-1 571 419 *		

(\*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note F.5 NOTES SUR LES CLEFS DE REPARTITION).

Annexe n°4 Etat de résultat technique de l'Assurance VIE		Notes	Opérations Brutes Au 31/12/2014	Cessions Au 31/12/2014	Opérations Au 31/12/2014	Opérations nettes Au 31/12/2013
PRV1	<u>Primes</u>		5 776 403	-586 514	5 189 889	5 268 381
	PRV11 Primes émises et acceptées		5 776 403	-586 514	5 189 889	5 268 381
PRV2	<u>Produits de placements</u>		1 661 967		1 661 967	2 017 928
	PRV21 Revenus des placements		1 661 967		1 661 967	2 017 928
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements				0	0
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements				0	0
PRV4	<u>Autres produits techniques</u>				0	0
CHV1	<u>Charge de sinistres</u>		-2 356 647	489 724	-1 866 923	-1 296 168*
	CHV11 Montants payés		-1 938 621	413 991	-1 524 630	-1 795 371*
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-418 026	75 733	-342 293	499 203
CHV2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>		-2 731 252	230 628	-2 500 624	-923 961
	CHV21 Provisions d'assurance vie		-2 731 252	230 628	-2 500 624	-923 961
	CHV22 Autres provisions techniques					
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>					
CHV4	<u>Frais d'exploitation</u>		-1 016 091	59 157	-956 934	-1 016 885*
	CHV41 Frais d'acquisition		-575 624		-575 624	-1 042 528*
	CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	0
	CHV43 Frais d'Administration		-440 467		-440 467	-38 710*
	CHV44 Commissions reçues des réassureurs			59 157	59 157	64 353
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>		-218 657		-218 657	-274 670*
CHV9	<u>Charges des placements</u>		-215 014	0	-215 014	-351 036*
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-215 014		-215 014	-351 036*
	CHV92 Correction de valeur sur placements				0	
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements				0	
RTV	<u>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie</u>		900 709	192 995	1 093 704	3 423 589*

(\*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note F.5 NOTES SUR LES CLEFS DE REPARTITION).

<b>Annexe n°5 Etat de Résultat</b>	<b>Notes</b>	<b>Etat de Résultat Au 31/12/2014</b>	<b>Etat de Résultat Au 31/12/2013</b>
<b>RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u></b>		4 168 195	-1 571 419 *
<b>RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u></b>		1 093 704	3 423 589 *
<b>PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u></b>		14 933 100	14 271 298
PRNT11 Revenus des placements		14 933 100	14 271 298
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements			
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements			
<b>CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u></b>		-1 931 943	-2 482 613 *
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-1 931 943	-2 482 613 *
CHNT12 Correction de valeurs sur placements			
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements			
<b>CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u></b>		-10 466 425	-9 996 418 *
<b>PRNT2 Autres produits non techniques</b>		677 183	1 065 739
<b>CHNT3 Autres charges non techniques</b>		-769 408	-578 419
<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>		<b>7 704 406</b>	<b>4 131 757</b>
<b>CHNT4 Impôts sur le Résultat</b>		-287 279	0
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>7 417 127</b>	<b>4 131 757</b>
<b>Résultat net après modifications comptables :</b>		<b>7 417 127</b>	<b>4 131 757</b>

(\*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note F.5 NOTES SUR LES CLEFS DE REPARTITION).

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé		Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>HB1</b>	<b>Engagements reçus</b>		<b>1 234 039</b>	<b>1 201 333</b>
	<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>			
	<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>		654 390	654 390
	<i>Avals, cautions de garanties sur les agents généraux</i>		579 649	546 943
<b>HB2</b>	<b>Engagements donnés</b>		<b>3 934 289</b>	<b>18 588 640</b>
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>			
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		0	0
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		3 934 289	18 588 640
<b>HB3</b>	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>			
<b>HB4</b>	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>			
<b>HB5</b>	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>HB6</b>	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>			



## Annexe N° 7

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)		Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
E1	Encaissements des primes reçues des assurés	E1	132 052 199	128 414 168
E2	Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	77 962 779	70 113 263
E3	Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3		
E4	Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4		
E5	Commissions versées sur les acceptations	E5		
E6	Décaissements de primes pour les cessions	E6	16 186 638	13 907 079
E7	Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	10 550 892	20 130 364
E8	Commissions reçues sur les cessions	E8		
E9	Commissions versées aux intermédiaires	E9	13 004 086	12 459 802
E10	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	18 082 619	18 168 186
E11	Variation des dépôts auprès des cédantes	E11		
E12	Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12		
E13	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	241 980 870	164 804 192
E14	Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	266 297 015	130 373 487
E15	Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	18 801 878	17 653 906
E16	Produit financiers reçus	E16	16 492 655	11 473 189
E17	Impôts sur les bénéfices payés	E17		
E18	Autres mouvements	E18	-39 230 373	-1 136
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>			<b>143 516</b>	<b>-6 714 084</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
V1	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	1 079 593	3 280 073
V2	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2	122 550	29 900
V3	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3		
V4	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5		
V6	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>			<b>-957 043</b>	<b>-3 250 173</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
F1	Encaissements suite à l'émission d'actions	F1	7 431 400	12 568 600
F2	Dividendes et autres distributions	F2	-97 643	-87 045
F3	Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4	Remboursements d'emprunts	F4		
F5	Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>			<b>7 333 757</b>	<b>12 481 555</b>
<b>Variations de trésorerie</b>			<b>6 520 230</b>	<b>2 517 298</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>			<b>5 718 561</b>	<b>3 201 263</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>			<b>12 238 791</b>	<b>5 718 561</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

## LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

### 1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptés. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

## **2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE**

Les provisions techniques comprennent :

### **2.1 Provisions pour primes non acquises :**

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

### **2.2 Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

### **2.3 Provisions pour sinistres à payer :**

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent trois types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels,

#### **Mode de calcul :**

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

### **Méthodologie GAT :**

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres.

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

### **En assurance Automobile :**

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- ✓ l'existence de tiers ;
- ✓ l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- ✓ les garanties du contrat ;
- ✓ la responsabilité de notre assuré ;
- ✓ la nature des pièces justificatives fournies ;
- ✓ les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

### **En Risques divers :**

Au cas par cas, en fonction de la déclaration, la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

### **En Risques d'entreprise :**

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

## **2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :**

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytiques de répartition des charges (par nature / par destination).

## **2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER)**

### ***Définition (Réf : NCT 29)***

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie.

### ***Mode de calcul :***

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

### ***Méthodologie GAT :***

Le GAT calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie.

### ***Description de l'application utilisée :***

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported). Le logiciel intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge. Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarii.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

## **2.6 Provisions pour PB et ristournes non vie :**

### **Définition :**

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

### **Mode de calcul :**

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

### ***Méthodologie de calcul GAT :***

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations et bénéficiaires. Idem pour les ristournes.

### 3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

#### 3.1 Provisions pour Provisions mathématiques vie

##### **Définition :**

Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

##### **Mode de calcul :**

Les provisions mathématiques en assurance vie comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

La provision mathématique en assurance vie doit être calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

Le calcul des provisions mathématiques doit être fait sur la base de la prime d'inventaire c'est à dire de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats.

La provision mathématique en assurance vie est calculée d'après la table de mortalité TD 99, et compte tenu des taux d'intérêt et des chargements.

##### **Méthodologie GAT :**

- **Contrats individuels :**

Temporaire décès en couverture de prêt à prime unique :

Ce contrat couvre le risque de décès des emprunteurs. En cas de décès de l'assuré, le capital restant est versé au bénéficiaire. Le capital restant est calculé en amortissant linéairement le capital initial sur la durée du prêt moins la franchise.

Conformément à la nouvelle réglementation pour l'ensemble des contrats:

La provision calculée par le GAT est calculée pour chaque individu en prenant en compte les franchises, la mortalité appliquée provient de la table TD 99. Cette provision inclut la provision pour frais de gestion des sinistres. Le taux technique utilisé est de 3%. L'amortissement linéaire est mensuel dans ce calcul.

- **Contrats collectifs :**

La provision est calculée d'une façon contractuelle et selon les spécificités de chaque contrat. Lors de l'arrêté des états financiers, la méthode la plus prudente est adoptée entre celle de l'inventaire permanent et celle de provision des primes nouvellement souscrites nettes des chargements de gestion de la compagnie, nette des capitaux échus et des rachats.

### **3.2 Provisions pour sinistres à payer vie**

#### **Définition :**

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

#### **Mode de calcul :**

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

#### **Méthodologie GAT :**

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie.

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés.

### **3.3 Provision pour frais de gestion**

#### **Définition :**

Il s'agit d'une provision constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Cette provision vise à couvrir les charges de gestion engendrées par les contrats en portefeuille dès lors qu'elles ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

#### **Mode de calcul :**

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les chargements sur primes correspondent à la valeur actuelle probable de la part des primes perçues postérieurement à la date de clôture de l'exercice, qui est affectée à la gestion des contrats. A ce titre, seuls les contrats à primes périodiques sont concernés.

Les produits financiers correspondent à la valeur actuelle des produits financiers qui seront utilisables dans le futur par l'assureur pour couvrir les frais nécessaires pour la bonne fin des contrats.

Les produits financiers qui doivent être versés aux assurés ou aux bénéficiaires en vertu d'obligations réglementaires et/ou de clauses contractuelles doivent être exclus du calcul.

#### **Méthodologie GAT :**

Cette provision est incluse dans la formule de calcul des PM pour les contrats collectifs et est prévue au niveau de la note technique pour les contrats individuels.



### **3.4 Autres provisions techniques :**

#### **3.4.1 Prévion des recours à encaisser**

##### **Définition :**

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre.

##### **Mode de calcul :**

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

##### **Méthodologie GAT :**

Pour l'exercice 2014, le GAT a utilisé, pour la branche automobile, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser.

Pour les autres branches, le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés durant les 3 dernières années par branche multiplié par le pourcentage du chiffre d'affaires.

#### **3.4.2 Provisions mathématique des rentes**

##### **Définition :**

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

##### **Mode de calcul :**

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.

Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

##### **Méthodologie GAT :**

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédientiers. L'âge du crédientier est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

### **3.4.3 Provision pour risques en cours**

#### **Définition :**

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

#### **Mode de calcul :**

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

#### **Méthodologie GAT :**

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA.

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutif de la catégorie)

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances.:

### **3.4.4 Provision pour égalisation**

#### **Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

#### **Mode de calcul :**

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

#### **Méthodologie GAT :**

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès.

### **3.4.5 Provision pour équilibrage**

#### **Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

#### **Mode de calcul :**

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision

sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevée des primes ou cotisations d'assurance nettes au cours des cinq exercices précédents.

### **Méthodologie GAT :**

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

### **3.4.6 Provisions techniques à la charge des réassureurs**

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

**Provision pour sinistres à payer :** valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;

**Provision pour primes non acquises :** fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;

**Provision pour risques en cours :** provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

### **3.4.7 Provisions pour dépréciation des créances**

A la date de la clôture, le GAT applique la méthode suivante pour le provisionnement des arriérés :

- 0% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2014;
- 20% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2013 ;
- 50% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2012 ;
- 100% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2011 et antérieurs ;

## **4. PLACEMENTS**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC26.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2014 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées font l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur comptable nette est inférieure à la valeur mathématique.

### **LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :**

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

<b>Charges par nature</b>	<b>Clés de répartition</b>
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais de généraux	Masse salariale, nombre de dossier en archive
Contentieux primes	Valeur des primes en contentieux

## Les notes aux états financiers

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 décembre 2014 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés à fin décembre 2014 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

### 1- La présentation des états financiers

"Le bilan clos au 31 décembre 2014 totalise 347.907.038 dinars contre 388.099.108 dinars au 31 décembre 2013, accusant ainsi une baisse de 10.356%. Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent au 31 décembre 2014 à 132.237.811 dinars contre 131.766.393 dinars à fin décembre 2013, accusant ainsi une augmentation de 471.418 dinars soit 0.36%. La situation au 31 décembre 2014 dégage un bénéfice net d'impôt 7.417.127 dinars contre un bénéfice de 4.131.757 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent au 31 décembre 2014 un montant net de 205.538.400 dinars contre 231.442.472 dinars au 31 décembre 2013, soit une diminution de 25.904.072 dinars. Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré aussi une diminution de 31.909.384 dinars en passant de 252.254.981 dinars au 31 décembre 2013 à 220.345.598 dinars au 31 décembre 2014.

### 2- Les notes complémentaires

#### F.1 - NOTES SUR LE BILAN

##### F.1.1 - L'ACTIF

#### Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent à fin décembre 2014 une valeur brute de 19.924.091 dinars, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Montant
Investissements de recherche et développement	1 279 163
Logiciel Software	4 010 500
Fonds Commercial	35 000
Ressources Externes Intégration	929 540
Mobilier et matériel d'exploitation	13 669 888
<b>Total</b>	<b>19 924 091</b>

Le cumul des amortissements relatifs à ce poste s'élève à 12.930.922 dinars ce qui nous donne une valeur comptable nette de 6.993.169 dinars contre 6.955.042 dinars l'exercice précédent.

Le tableau d'amortissement joint en annexes détaille par nature d'immobilisations :

- La valeur d'origine ;

- Les acquisitions ou cessions ;
- Les dotations aux amortissements de l'exercice ; le cumul des amortissements ;
- Et la valeur comptable nette.

### **Note A2 : PLACEMENTS**

Les placements totalisent au 31 décembre 2014 un montant net de 205.538.400 dinars contre 231.442.472 dinars en 2013. Les provisions pour dépréciation des titres constituées à fin décembre 2014 s'élèvent à 16.448.659 dinars contre 16.033.024 dinars au 31 décembre 2013. Les placements ventilés par rubriques se présentent comme suit :

Désignation	Brut	Amort & Prov	Net
Terrains, constructions et parts de sociétés immobilières	34 387 356	13 597 513	20 789 843
Bon de trésors et obligations	60 637 563	-	60 637 563
Actions et parts d'OPCVM	64 145 990	2 851 146	61 294 844
Placement monétaire et autres prêts et liquidités	60 972 109	-	60 972 109
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 844 041	-	1 844 041
<b>Total</b>	<b>221 987 059</b>	<b>16 448 659</b>	<b>205 538 400</b>

### **Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES**

Ce poste figure au bilan arrêté à fin décembre 2014 pour un montant de 49.201.066 dinars contre 49.751.928 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent, soit une diminution de 550.862 dinars. Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour primes non acquises	7 010 494	7 197 673
Provisions pour sinistres à payer	41 676 713	40 883 099
Provisions mathématiques	0	491 975
Provisions pour réserves de stabilité	513 859	1 179 181
<b>Total</b>	<b>49 201 066</b>	<b>49 751 928</b>

### **Note A4 : CREANCES**

Cette rubrique figure au bilan au 31 décembre 2014 pour un montant brut de 84.053.312 dinars et un montant net de 63.688.600 dinars contre un montant brut de 102.517.905 dinars et un montant net de 84.621.754 dinars à fin décembre 2013. Le détail des créances se présente comme suit :

Libellé	31.12.2014			31.12.2013		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	7 808 991	2 059 243	5 749 748	6 405 228	1 457 218	4 948 010
Autres créances nées d'opér. d'assurance directes	44 528 682	15 996 217	28 532 465	47 209 397	14 368 208	32 841 189
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'ass.	7 443 974	1 330 430	6 113 544	6 552 334	1 112 980	5 439 354
Créances nées d'opér. de réassurance	16 996 305		16 996 305	27 523 091		27 523 091
Personnel & cptes rattachés	202 629	122 307	80 322	192 064	133 413	58 651
Etat et org de sécurité sociale	4 850 583	9 305	4 841 278	5 752 257	9 305	5 742 952
Débiteurs divers	2 222 148	847 210	1 374 938	8 883 534	815 027	8 068 507
<b>Total</b>	<b>84 053 312</b>	<b>20 364 712</b>	<b>63 688 600</b>	<b>102 517 905</b>	<b>17 896 151</b>	<b>84 621 754</b>

#### A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente à fin décembre 2014 un solde de 5.749.748 dinars contre 4.948.010 dinars à fin décembre 2013 soit une augmentation de 801.738 dinars. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises.

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Primes acquises et non émises	7 808 991	6 405 228
Primes à annuler	2 059 243	1 457 218
<b>Total</b>	<b>5 749 748</b>	<b>4 948 010</b>

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2014	31/12/2013
PANE Automobile	196 531	144 882
PANE Incendie	824 424	659 677
PANE Transport	960 793	622 764
PANE RD	73 730	24 600
PANE Santé	4 486 968	4 148 532
PANE Vie	210 469	88 055
PANE RS	154 937	186 463
PANE RC	697 483	530 255
PANE Assistance	44 046	
<b>TOTAL</b>	<b>7 649 381</b>	<b>6 405 228</b>

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2014	31/12/2013
Automobile	1 100 682	676 944
Incendie	255 404	296 562
Transport	15 180	19 131
RD	55 506	34 132
Santé	348 938	221 002
Vie	102 147	8 714
RS	148 316	69 744
RC	33 068	130 989
<b>TOTAL</b>	<b>2 059 243</b>	<b>1 457 218</b>

#### A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Le solde brut de ce poste est de 44.528.682 dinars au 31 décembre 2014. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs. Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2014 une valeur de 15.996.217 dinars contre 14.368.208 dinars en 2013 détaillées comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Provisions sur primes à recevoir	4 991 580	4 398 629
Provisions contentieux	5 561 412	4 558 063
Provisions sur les créances des agents	4 866 680	4 834 971
Provisions sur débiteurs divers	576 545	576 545
<b>Total</b>	<b>15 996 217</b>	<b>14 368 208</b>

Le solde du compte courant des Co-assureurs s'élève à 788.794 dinars à fin décembre 2014 contre 2.339.740 dinars à fin décembre 2013. Ce poste est provisionné à hauteur de 576.545 dinars à fin décembre 2014.

#### A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE:

Ce poste regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses. Le solde à fin 2014 totalise 7.443.974 dinars contre 6.552.334 dinars à fin décembre 2013.

Ce poste est provisionné à hauteur de 1.330.430 dinars à fin décembre 2014.

#### A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE :

Ce poste figure au bilan du 31 décembre 2014 pour un montant de 16.996.305 dinars contre 27.523.091 dinars à fin décembre 2013 :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
C/C cessionnaires STAR	443 994	443 994
C/C autres réassureurs	16 552 311	27 079 097
<b>Total</b>	<b>16 996 305</b>	<b>27 523 091</b>

#### A 4.5 – AUTRES CREANCES :

Ce poste dont le solde au 31 décembre 2014 est 6.296.538 dinars regroupe les comptes suivants :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Personnel & comptes rattachés	80 322	58 651
Etat et organismes de sécurité sociale	4 841 278	5 742 952
Actionnaires, capital non appelé		7 500 000
Débiteurs divers	1 374 938	568 507
<b>Total</b>	<b>6 296 538</b>	<b>13 870 110</b>

Les débiteurs divers de l'exercice 2014 ont été provisionnés à hauteur de 847.210 dinars.

#### **Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant net de 22.485.803 dinars contre 15.327.912 dinars à fin décembre 2013, qui se détaille comme suit :

#### A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Cette rubrique présente au 31 décembre 2014 un total brut de 12.604.411 dinars contre 6.080.002 dinars à fin décembre 2013 ventilé de la manière suivante

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Caisse	735	947
Banques et chèques postaux	12 603 676	6 079 055
<b>Total</b>	<b>12 604 411</b>	<b>6 080 002</b>



Les provisions constituées au titre des chèques, effets impayés et effets à recevoir totalisent à fin décembre 2014 une valeur de 365.620 dinars contre 361.441 dinars à la clôture de l'exercice 2013.

#### A 5.2 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES :

Cette rubrique présente à fin 2014 un solde de 5.915.595 dinars contre 5.476.100 dinars à fin 2013.

#### A 5.3 – CHARGES A REPARTIR :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant de 921.129 dinars relatif principalement aux honoraires du cabinet CGI, UMANIS, TALYS.

#### A 5.4 – COMPTE DE REGULARISATION ACTIF :

Ce poste totalise à fin 2014 un montant net de 3.410.288 dinars et se compose des éléments suivants :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et loyers courus non échus	3 073 892	2 812 660
Autres comptes de régularisation	336 396	415 989
<b>Total</b>	<b>3 410 288</b>	<b>3 228 649</b>

Les autres comptes de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Produits à recevoir	18 649	49 423
Charges payées ou comptabilisées d'avance	222 756	133 097
Différence sur les prix de remboursement à amortir	94 991	233 469
<b>Total</b>	<b>336 396</b>	<b>415 989</b>

### F.1.2 - NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES

#### Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45.000.000 dinars constitués de 4.500.000 actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérée. Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2014 un montant de 58.739.029 dinars contre 51.335.261 dinars au 31 décembre 2013 enregistrant une variation de 7.403.768 dinars.

Comptes	Total au 31/12/2013	Mouvements de la période	Affectation du Résultat 2013	Total au 31/12/2014
Capital Social	45 000 000			45 000 000
Réserves Facultatives	1 371 533			1 371 533
Réserves Légales	727 904			727 904
Réserves de Garantie	37 685			37 685
Réserves Spéciale de Réév Légale	345			345
Réserves pour Réévaluations Libres	5 088 955			5 088 955
Primes d'Emission	12 800 000			12 800 000
Résultats Reportés	-14 800 257		4 131 757	-10 668 500
Modifications comptables affectant le résultat reporté	-3 183 642			-3 183 642
Fond Social	160 982	-13 360		147 622
<b>Capitaux Propres avant Résultat</b>	<b>47 203 504</b>			<b>51 321 902</b>
Résultat de la période	4 131 757	7 417 127	-4 131 757	7 417 127
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>51 335 261</b>	<b>7 417 127</b>	<b>-4 131 757</b>	<b>58 739 029</b>

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les sommes au 31/12/2014 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 20 174 044 DT détaillées comme suit:

Rubriques	Solde au 31/12/2014
Réserves Facultatives	1 371 533
Réserves Légales	727 904
Réserves de Garantie	37 685
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345
Réserves pour Réévaluations Libres	5 088 955
Primes d'Emission	12 800 000
Fond Social	147 622
<b>TOTAL</b>	<b>20 174 044</b>

### F.1.3 - NOTE SUR LE PASSIF

#### Note P 0 : Autres Passif financiers

Ce poste totalise un montant net de 3.225 dinars au 31 décembre 2014. Il a été constitué au titre d'un contrat crédit-bail auprès de la société Technopointe pour l'acquisition de cinq photocopieurs.

#### Note P 1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges de 1.778.422 dinars a été constituée au titre des provisions pour congés payés et provision pour pensions et obligations similaires. Le montant de cette provision totalisait un montant de 2.098.377 à la clôture de l'exercice 2013.

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour congé payé	870 678	1 135 377
Provisions pour risque fiscal et social	507 744	523 000
Prévision de recours en faveur des réassureurs	400 000	440 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 778 422</b>	<b>2 098 377</b>

#### Note P 2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Au 31 décembre 2014, les provisions techniques totalisent 220.345.598 dinars contre 252.254.981 dinars au 31 décembre 2013 accusant ainsi une baisse de 31.909.383 dinars. Les provisions techniques se présentent au niveau du tableau suivant :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour primes non acquises	30 373 665	32.847.227
Provisions pour sinistres	187 235 032	179.671.884
Prévisions de recours à encaisser	- 6 201 960	-4.559.183
Provisions pour PB & Ristournes	2 496 529	2.096.456
Provisions pour égalisation	615 480	1.839.168
Provisions mathématiques Vie	0	34.527.966
Autres provisions techniques (Non Vie)	5 826 852	5.831.463
<b>TOTAL</b>	<b>220 345 598</b>	<b>252.254.981</b>

Les provisions techniques figurent au bilan du 31 décembre 2014 nettes des « prévisions de recours à encaisser » qui viennent en déduction des provisions pour sinistres à payer conformément à la norme

comptable et qui s'élèvent à 6.201.960 dinars au 31 décembre 2014 contre 4.559.183 dinars au 31 décembre 2013.

#### P 2-1 Provisions pour primes non acquises :

Cette rubrique présente un montant de 30.373.665 dinars à fin décembre 2014 contre 32.847.227 dinars au 31 décembre 2013 soit une baisse de 2.473.562 dinars. Les provisions pour primes non acquises se répartissent par branche comme suit :

Branches	31/12/2014	31/12/2013
Automobile	21 618 055	23 975 756
Incendie	2 387 060	2 253 436
Transport	1 338 168	905 874
RD	708 974	799 189
Santé	-	109 461
Assistance Voyage	283 564	272 591
RS	807 648	3 155 317
RC	2 815 729	465 961
Acceptation	414 467	909 642
<b>TOTAL</b>	<b>30 373 665</b>	<b>32 847 227</b>

#### P 2-2 Provisions mathématiques Vie :

Les provisions mathématiques vie au 31 décembre 2014 ont un solde nul pour cause de transfert du portefeuille vie à la société du groupe GAT VIE. Ces provisions avaient une valeur de 34.527.966 dinars au 31 décembre 2013

#### P 2.3 – Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer non vie s'élève à 181.033.072 dinars en 2014 contre 174.279.220 dinars en 2013.

Les prévisions de recours à encaisser qui viennent en déduction des SAP totalisent 6.201.960 dinars à fin décembre 2014 contre 4.559.183 dinars à fin décembre 2013.

#### P 2.4 – Autres provisions techniques (Non Vie) :

Les autres provisions techniques non vie s'élèvent à 5.826.852 dinars en 2014 contre 5.831.463 dinars en 2013 et se détaillent comme suit :

- Les provisions mathématiques de rentes qui sont en liquidation ont atteint au 31 décembre 2014 une valeur de 3.454.948 dinars contre 3.459.558 dinars au 31 décembre 2013.
- La provision pour risques en cours (PREC) constatée au 31 décembre 2013 totalise 2.371.904 dinars est restée inchangée au 31 décembre 2014.

#### **Note P 3– DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES :**

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2014 pour un solde de 46.646.707 dinars contre 46.067.637 dinars au 31 décembre 2013.

#### **Note P 4 – AUTRES DETTES :**

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2014 une valeur de 15.395.857 dinars contre 31.531.522 dinars à fin décembre 2013. Ce poste regroupe les éléments suivants :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 913 853	7 318 924
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 152	76 214
Personnel	34 884	43 758
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 064 643	2 914 786
Créditeurs divers	6 146 870	20 997 384
Provisions/créditeurs divers	180 455	180 455
<b>Total</b>	<b>15 395 857</b>	<b>31 531 522</b>

#### **P 4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe :**

Ce poste atteint à fin décembre 2014 une valeur de 5.913.853 dinars contre 7.318.924 dinars à fin décembre 2013 soit une baisse de 1.405.071 dinars, il est détaillé comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Dettes en C/C envers les agents et succursales	4 428 123	4 670 933
Provisions pour primes	1 195 898	1 180 858
Dettes envers les co-assureurs	12 834	12 834
C/C GAN IARD	3 013	3 013
C/C co-assureurs – Primes	273 985	1 451 286
<b>Total</b>	<b>5 913 853</b>	<b>7 318 924</b>

#### **P 4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurance :**

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2014 pour un solde de 55.152 dinars contre 76.215 dinars au 31 décembre 2013, il est détaillé comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Compte des Cédantes et rétrocédantes	55 152	55 152
C/C Mutuaide Assistance	-	21 063
<b>Total</b>	<b>55 152</b>	<b>76 215</b>

#### **P 4.3 – Autres dettes :**

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2014 un montant de 9.426.852 dinars contre 24.136.384 dinars à fin 2013 soit une baisse de 14.709.532 dinars.

#### **P 4.3.1 - Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :**

Les dettes envers l'Etat, les organismes de sécurité sociale et collectivités publiques présentent un montant de 3.064.643 dinars au 31 décembre 2013 contre 2.914.787 dinars à fin décembre 2013. Ces dettes sont réparties comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Taxes d'assurances	1 464 801	1 397 517
Etat retenue à la source	83 394	128 569
Etat, Impôt et Taxes TVA	316 478	252 682
Organismes de sécurité sociale	1 199 970	1 136 019
<b>Total</b>	<b>3 064 643</b>	<b>2 914 787</b>

*P 4.3.2 – Crédoiteurs divers :*

Ce poste fait apparaître au 31 décembre 2014 un solde de 6.327.325 dinars contre 21.177.839 dinars à fin décembre 2013.

**Note P 5 : AUTRES PASSIFS**

Les autres passifs sont constitués par les autres comptes de régularisation du passif dont la valeur a atteint à fin décembre 2014 un montant de 4.998.200 dinars contre 4.804.909 dinars au 31 décembre 2013.

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Revenus perçus d'avance	702 860	50 993
Charges à payer	2 464 819	2 649 057
Différence/Prix de rembt à percevoir	553 598	602 239
Produits constatées d'avance	635 283	946 122
Régul. commissions sur PANE	641 640	556 498
<b>Total</b>	<b>4 998 200</b>	<b>4 804 909</b>

**F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**

**F 2.1 Ventilation des produits & charges de placement**

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

**F 2.2 Résultats techniques par catégorie d'assurances**

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

**F 2.3 Affectation des produits aux différentes catégories**

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.  
La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

**F 2.4 Ventilation des charges de personnel**

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2014 comme suit :

Eléments	2013	Structure	2014	Structure	Evolution
<b>Effectif (hors commerciaux)</b>	<b>227</b>	<b>100,0%</b>	<b>219</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,7%</b>
<b>Répartition par collège</b>					
Cadre	158	69,6%	154	70,3%	2,6%
Agent de maîtrise	60	26,4%	56	25,6%	7,1%
Agent d'exécution	9	4,0%	9	4,1%	0,0%
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>69,604%</b>		<b>70,320%</b>		<b>-1,0%</b>
<b>Parité</b>					
Hommes	125	55,1%	121	55,3%	3,3%
Femmes	102	44,9%	98	44,7%	4,1%
<b>Age moyen</b>	<b>39</b>		<b>39</b>		<b>0,0%</b>
Ancienneté moyenne	11		11		0,0%
<b>Répartition par type de contrat</b>					
CDD+SIVP	16	7,0%	9	4,1%	77,8%
CDI	211	93,0%	210	95,9%	0,5%
Départs	28	12,3%	11	5,0%	154,5%
Recrutements	9	4,0%	4	1,8%	125,0%
<b>Turnover</b>	<b>8,15%</b>		<b>3,30%</b>		<b>146,7%</b>

Eléments	2014	Structure	2013	Structure	Evolution
Salaires	9 390 201	81.5%	8 683 972	80.4%	8.1%
Charges sociales	2 128 137	18.5%	1 722 615	15.9%	23.5%
Autres charges			394 375	3.7%	
<b>Frais du personnel</b>	<b>11 518 338</b>	<b>100,0%</b>	<b>10 800 962</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,5%</b>

### F 2.5 Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 13.004.086 dinars en 2014 contre 11.182.912 dinars en 2013.

### F 2.6 Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

### F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à 654.390 dinars contre 654.390 dinars à fin 2013, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 579.649 dinars en 2014 contre 546.943 dinars en 2013.

Le montant des engagements donnés représente des traites en contrepartie de règlements sinistres et qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3.934.289 dinars.

## **F.4 - NOTE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

### **F4.1 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION :**

Au 31 décembre 2014, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 143.516 dinars contre -6.714.084 dinars au 31 décembre 2013.

### **F4.2 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT :**

A fin décembre 2014, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à -957.043 dinars contre -3.250.173 dinars à fin décembre de l'exercice précédent. Il se compose principalement des acquisitions et des cessions des immeubles hors exploitation.

### **F4.3 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT :**

Ce flux enregistre à fin décembre 2014, un montant de 7.333.757 dinars contre 12.481.555 dinars au 31 décembre 2013.

Ainsi la trésorerie au 31 décembre 2014 s'élève à 12.238.791 dinars contre 5.718.561 dinars l'exercice précédent enregistrant une variation de 6.520.230 dinars.

## **F.5 – NOTE SUR LES CLEFS DE REPARTITION :**

Il est à noter que courant 2014 GAT ASSURANCES a effectué une mission interne de mise à jour des clefs de répartition analytique.

Cette actualisation des clés de répartitions utilisées dans le processus de ventilation des frais généraux par destination est nécessaire vu qu'aucune mise à jour n'a été effectuée depuis 2004.

Nous avons procédé à un changement de présentation au niveau des annexe 3, annexe 4, annexe 5, annexe 12 et annexe 13 concernant l'exercice 2013 pour des besoins de comparabilité.

L'impact de ces retraitements se présente comme suit :

- Une diminution du résultat technique non vie (annexe 3) du 283.958 DT suite à l'actualisation des clefs en passant de -1.287.460 DT à -1.571.419 DT.
- Une amélioration du résultat technique vie (annexe4) de 295.305 DT suite à l'actualisation des clefs en passant de 3.128.284 DT à 3.423.589 DT.

La variation dans les postes des frais d'exploitation entre résultat Vie et Résultat non Vie est détaillée comme suit :

Frais d'Exploitation	2013 publié (anciennes clefs)		2013 retraité (nouvelles clefs)		Variation Non	Variation Vie
	Résultat Non Vie	Résultat Vie	Résultat Non Vie	Résultat Vie	Résultat Non Vie	Résultat Vie
Frais d'acquisition	19 726 962	496 715	20 971 113	568 998	-1 244 151	-72 282
Frais d'administration	5 117 235	405 432	2 194 716	38 710	2 922 519	366 722
Autres charges techniques	8 044 367	63 642	5 976 668	274 671	2 067 699	-211 029
Autres frais de gestion sinistres	5 869 337	267 799	9 836 125	45 302	-3 966 788	222 497
charges de placement	207 242	34 557	270 479	45 160	-63 237	-10 602
<b>Total</b>					<b>-283 958</b>	<b>295 305</b>

## F.6 - Note sur les parties liées :

- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2014 est respectivement de 23 270 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 14 091 dinars pour le local loué pour le centre de repli. Outre les charges de location, GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES les charges de gardiennage et de syndic pour respectivement 2 390 dinars et 390 dinar.
- GAT ASSURANCES a transféré son activité vie à sa filiale GAT vie suite à la décision de l'AGE et sur autorisation du CGA. Le montant global du dit transfert s'élève à 38 330 108 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé 2 023 dinars pour le compte de sa filiale GAT IMMOBILIER représentant des frais téléphoniques. Ce montant a été refacturé à GAT IMMOBILIER.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 623 549 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 150 429 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE, GAT IMMOBILIER au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE respectivement pour 10 638 dinars et 9 144 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 591 208 dinars et 24 481 dinars représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2014.
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES 404 072 dinars représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie).
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2014 est respectivement de 42 839 Dinars et de 12 524 dinars.
- Les comptes intra-groupe portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiale GAT VIE, GAT IMMOBILIER GAT Investissement des soldes compensés débiteurs au 31/12/2014 respectivement de 1 000 539 dinars, 51 465 dinars et 63 064 dinars.
- Le Courtier « SECA », ayant des administrateurs en commun avec GAT ASSURANCES, présente au 31/12/2014 un solde débiteur du compte d'intermédiaire ouvert sur les livres de GAT ASSURANCES, net des commissions, de 1 343 222 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT Assurances. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2014 s'élève à 9 335 dinars.

## F.7- Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 13 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



**TABLEAU D'AMORTISSEMENTS**  
AU 31 Décembre 2014

IMMOBILISATIONS	ACQUISITIONS			VALEURS D'ACQUISITION AU 31.12.2014	TAUX %	AMORTISSEMENTS				V. C. N
	Au 31/12/2013	2014	REGULARISATION & CESSION			AU 31.12.2013	2014	REGULARISATIO N & CESSION	CUMULES	
Logiciel Software	3 541 940	468 560	0	4 010 500	20	2 695 331	320 004	0	3 015 335	995 165
Ressources Externes Intégration	806 198	123 342	0	929 540	20	179 353	169 088	0	348 441	581 100
Frais d'Etudes et de Recherches	1 279 163	0	0	1 279 163	33	1 279 163	0	0	1 279 163	0
Fonds commercial	35 000	0	0	35 000	20	575	7 000	0	7 575	27 425
Mobiliers et Matériels de Bureaux	1 317 588	17 052	0	1 334 640	10	932 199	66 371	0	998 570	336 069
Immeubles et Terrain d'exploitation	20 745 863	126 116	0	20 871 979	5	12 298 664	659 659		12 958 323	7 913 655
Immeubles et terrain Hors exploitation	7 186 922	0	901 000	6 285 922	5	630 134	130 663	122 098	638 699	5 647 223
Matériel de Transport	1 304 085	0	299 836	1 004 248	20	909 142	187 521	260 694	835 969	168 279
Autres Mobiliers et Matériels	61 354	0	0	61 354	10	61 354	0	0	61 354	0
Agencements Aménagements et Installations	3 667 770	0	6 354	3 661 416	10	2 794 673	152 009	4 818	2 941 864	719 552
Aménagement Siège : Travaux	1 346 373	617 075	0	1 963 448	10	89 709	160 490	0	250 200	1 713 249
Aménagements des Agences intérieurs et extérieurs	1 215 057	119 549	0	1 334 606	10	0	0	0	0	1 334 606
Siège : Enseigne	224 493	80 539	0	305 032	10	22 395	27 959	0	50 354	254 679
Petit Matériel d'Exploitation	435 802	17 744	0	453 546	20	356 325	30 619	0	386 944	66 601
Oeuvres et Arts	23 530	0	0	23 530		12 984	0	12 984	0	23 530
Matériel d'Exploitation Informatique	2 983 472	6 394	0	2 989 866	15	2 421 274	181 781	0	2 603 055	386 812
Hardware DOSI	525 754	5 179	0	530 933	20	65 329	86 770	0	152 098	378 834
Dépôt et Cautionnement	7 269	0	0	7 269						7 269
<b>TOTAUX</b>	<b>46 707 633</b>	<b>1 581 549</b>	<b>1 207 189</b>	<b>47 081 992</b>		<b>24 748 603</b>	<b>2 179 935</b>	<b>400 594</b>	<b>26 527 944</b>	<b>20 554 048</b>

**Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif**

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	5 662 301	591 902	0	6 254 203	4 154 422		496 092				4 650 514	0	1 603 689
1.2 Concessions, brevets, licences, marques											0	0	0
1.3 Fonds de commerce											0	0	0
1.4 Acomptes versés											0	0	0
	5 662 301	591 902	0	6 254 203	4 154 422	0	496 092	0	0	0	4 650 514	0	1 603 689
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	11 267 004	828 735	306 189	11 789 550	6 302 522		796 530		265 512		6 833 539	0	4 956 011
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 838 273	34 796		1 873 069	1 362 861		96 990		12 984		1 446 868	0	426 201
2.3 Acomptes versés	7 269			7 269							0	0	7 269
	13 112 546	863 531	306 189	13 669 888	7 665 383	0	893 521	0	278 496	0	8 280 408	0	5 389 480
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	27 932 786	126 116	901 000	27 157 901	12 928 798		790 322		122 098		13 597 023	0	13 560 878
3.2 Placements dans les entreprises liées	24 285 777	94 100	3 000 000	21 379 877	0	0	0	0	0	0	0	0	21 379 877
3.2.1 Parts	24 285 777	94 100	3 000 000	21 379 877							0	0	21 379 877
3.2.2 Bons et obligations											0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts											0	0	0
3.3.2 Bons et obligations											0	0	0
3.4 Autres placements financiers	192 922 586	254 817 817	276 135 162	171 605 240	0	3 104 226	0	30 000	0	282 590	0	2 851 636	168 753 604
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	60 974 676	134 404 624	145 383 733	49 995 568		3 104 226		30 000		282 590	0	2 851 636	47 143 932
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	69 017 284	12 000 000	20 379 721	60 637 563		0					0	0	60 637 563
3.4.3 Prêts hypothécaire						0					0	0	0
3.4.4 Autres prêts	126 761		5 851	120 910							0	0	120 910
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	62 803 865	108 413 192	110 365 858	60 851 199		0					0	0	60 851 199
3.4.6 Autres				0		0					0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	2 334 348	1 844 041	2 334 348	1 844 041		0					0	0	1 844 041
3.6 Placements des contrats en UC						0					0	0	0
	247 475 496	256 882 073	282 370 510	221 987 059	12 928 798	3 104 226	790 322	30 000	122 098	282 590	13 597 023	2 851 636	205 538 400
<b>TOTAL:</b>	<b>286 250 343</b>	<b>258 337 506</b>	<b>282 676 699</b>	<b>241 911 150</b>	<b>24 748 603</b>	<b>3 104 226</b>	<b>2 179 935</b>	<b>30 000</b>	<b>400 594</b>	<b>282 590</b>	<b>26 527 944</b>	<b>2 851 636</b>	<b>212 531 569</b>

## Annexe n°9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2014

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	27 157 901	13 560 878		4 046 896
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	7 229 455	7 228 965		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	47 885 833	45 059 293		
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	10 546 868	10 533 357		
Autres parts d'OPCVM	5 713 289	5 702 193		
Obligations et autres titres à revenu fixe	60 637 563	60 637 563		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	120 910	120 910		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 844 041	1 844 041		
Autres dépôts	60 851 199	60 851 199		
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci dessus				
<b>Total :</b>	<b>221 987 059</b>	<b>205 538 400</b>		<b>4 046 896</b>

## Annexe n°10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2014

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
<b>Inventaire 2012</b>					
Règlements cumulés	45 672 394	77 924 167	27 469 150		
Provisions pour sinistres	16 821 842	38 475 509	82 511 424		
<b>total charges des sinistres</b>	<b>62 494 236</b>	<b>116 399 676</b>	<b>109 980 575</b>		
Primes acquises	82 235 796	95 111 088	110 377 604		
% sinistres / primes acquises	75,994%	122,383%	99,640%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
<b>Inventaire 2013</b>					
Règlements cumulés	55 171 622	86 267 594	57 715 293	27 433 210	
Provisions pour sinistres	8 256 844	31 216 587	41 545 284	66 613 738	
<b>total charges des sinistres</b>	<b>63 428 466</b>	<b>117 484 181</b>	<b>99 260 577</b>	<b>94 046 947</b>	
Primes acquises	82 235 796	95 111 088	110 377 604	124 448 450	
% sinistres / primes acquises	77,130%	123,523%	89,928%	75,571%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
<b>Inventaire 2014</b>					
Règlements cumulés	57 119 297	95 657 021	67 145 917	46 431 815	30 946 494
Provisions pour sinistres	5 915 611	19 468 253	31 779 359	40 944 276	62 652 036
<b>total charges des sinistres</b>	<b>63 034 907</b>	<b>115 125 274</b>	<b>98 925 276</b>	<b>87 376 091</b>	<b>93 598 530</b>
Primes acquises	82 235 796	95 111 088	110 377 604	124 448 450	129 623 203
% sinistres / primes acquises	76,651%	121,043%	89,624%	70,211%	72,208%

Annexe 11: Ventilation des charges et des produits des placements pour l'assurance NON-VIE

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations;</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des placements:</u>
<b>1. Placements immobiliers</b>				
1.1 Immeubles		1 139 683	1 139 683	
1.2 Parts et actions de société immobilière		3 750	3 750	
	0	1 143 433	1 143 433	0
			0	
<b>2. Participations</b>			0	
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		3 239 289	3 239 289	225 477
2.2 Emprunts obligataires		925 598	925 598	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		5 134 318	5 134 318	293 842
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		911 799	911 799	164 088
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		141 980	141 980	
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		21 085	21 085	30 000
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		4 093 809	4 093 809	
2.8 Contrats en unités de comptes			0	
2.9. Autres		10 499	10 499	969 270
	0	14 478 377	14 478 377	1 682 677
<b>3. Autres placements</b>			0	
			0	
<b>4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)</b>		973 257	973 257	464 280
			0	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>16 595 067</b>	<b>16 595 067</b>	<b>2 146 957</b>
			0	
Intérêts				
Frais externes			464 280	
Autres frais			1 682 677	
			0	
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 146 957</b>	

<b>Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2014</b>	<b>Montant</b>
Primes Acquises	5 776 403
Charges de prestations	-2 356 648
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-2 731 252
<b>Solde de souscription :</b>	<b>688 503</b>
Frais d'acquisition	-575 624
Autres charges de gestion nettes	-659 124
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>-1 234 747</b>
Produits nets de placements	1 446 953
Participation aux résultats	
<b>Solde Financier :</b>	<b>1 446 953</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-586 514
Part des réassureurs dans les prestations payées	489 724
Part des réassureurs dans les charges de provisions	230 628
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	59 157
<b>Solde de réassurance :</b>	<b>192 995</b>
<b>Résultat technique Decembre 2014 :</b>	<b>1 093 704</b>
<b>Résultat technique Decembre 2013 :</b>	<b>3 423 589 (*)</b>
<b>Variation 2013 - 2014</b>	<b>-2 329 885</b> <b>-68%</b>

(\*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note F.5 NOTES SUR LES CLEFS DE REPARTITION).

**Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2014**

	Auto	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance	Acc Corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	A.T	PROTECTION JURIDIQUE	TOTAL	Acceptations	TOTAL
<b>Primes acquises</b>																
Primes émises	49 557 933	11 506 493	14 075 434	655 370	3 442 756	534 863	9 515 215	5 711 342	3 531 693	23 609 125	1 754 147	0	2 642 532	126 536 904	612 738	127 149 641
Variation des primes non acquises	2 222 972	-319 696	-57 073	39 487	19 292	-2 724	44 785	-96 898	48 370	-3 138	30 644	0	52 365	1 978 388	495 175	2 473 562
<b>Charges de prestations</b>																
Prestations et frais payés	-42 618 740	-2 557 679	-9 545 278	-266 770	-600 110	-490 743	-2 313 851	-110 085	-239 961	-21 409 084	-545 444	-321 645	-1 590 811	-82 610 202	-958 919	-83 569 121
Charges des provisions pour prestations diverses	-8 493 388	-614 534	2 895 619	-50 473	-1 181 809	7 106	812 516	-133	-104 586	-335 909	-15 114	-43 161	-1 245	-7 125 110	29 393	-7 095 718
<b>Solde de souscription :</b>	<b>668 777</b>	<b>8 014 584</b>	<b>7 368 702</b>	<b>377 614</b>	<b>1 680 128</b>	<b>48 502</b>	<b>8 058 665</b>	<b>5 504 226</b>	<b>3 235 517</b>	<b>1 860 995</b>	<b>1 224 233</b>	<b>-364 806</b>	<b>1 102 841</b>	<b>38 779 979</b>	<b>178 386</b>	<b>38 958 365</b>
<b>Frais d'acquisition</b>																
Autres charges de gestion nettes	-8 108 586	-1 618 665	-3 545 035	70 740	-1 027 038	-108 275	-1 744 806	-1 504 775	-861 242	-2 410 914	-496 414	0	-416 662	-21 771 673	-504 030	-22 275 703
Autres charges de gestion nettes	-2 621 816	-616 653	-1 128 226	15 413	-251 343	-33 260	-518 044	-405 461	-241 684	-1 128 199	-138 534	0	-136 408	-7 204 216	-23 738	-7 227 954
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>-10 730 402</b>	<b>-2 235 319</b>	<b>-4 673 261</b>	<b>86 154</b>	<b>-1 278 382</b>	<b>-141 535</b>	<b>-2 262 850</b>	<b>-1 910 236</b>	<b>-1 102 926</b>	<b>-3 539 113</b>	<b>-634 948</b>	<b>0</b>	<b>-553 071</b>	<b>-28 975 889</b>	<b>-527 768</b>	<b>-29 503 657</b>
<b>Produits nets des placements</b>	<b>6 419 116</b>	<b>264 113</b>	<b>1 818 879</b>	<b>154 034</b>	<b>383 204</b>	<b>50 993</b>	<b>443 513</b>	<b>60 849</b>	<b>102 644</b>	<b>431 653</b>	<b>99 598</b>	<b>177 689</b>	<b>40 124</b>	<b>10 446 409</b>	<b>181 873</b>	<b>10 628 282</b>
<b>Solde Financier :</b>	<b>6 419 116</b>	<b>264 113</b>	<b>1 818 879</b>	<b>154 034</b>	<b>383 204</b>	<b>50 993</b>	<b>443 513</b>	<b>60 849</b>	<b>102 644</b>	<b>431 653</b>	<b>99 598</b>	<b>177 689</b>	<b>40 124</b>	<b>10 446 409</b>	<b>181 873</b>	<b>10 628 282</b>
<b>Part des réassureurs dans les primes acquises</b>	<b>-11 087 970</b>	<b>-6 709 768</b>	<b>-12 073 707</b>	<b>-1 116 235</b>	<b>-487 260</b>	<b>-436 547</b>	<b>-1 901 094</b>	<b>-3 431 359</b>	<b>-270 955</b>	<b>-160 674</b>	<b>-1 452 504</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-39 128 072</b>	<b>0</b>	<b>-39 128 072</b>
Part des réassureurs dans les prestations payées	3 959 143	783 760	7 396 496	212 486	3 510	369 811	708 505	244 844	65 991	92 420	482 863	0	0	14 319 828	0	14 319 828
Part des réassureurs dans les charges de provisions	4 015 916	-308 076	-2 822 193	52 698	189 090	-128 485	-78 089	147 434	2 482	-44 884	-210 397	0	0	815 497	0	815 497
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		0	0			0		-21 327			0	0	0	-21 327	0	-21 327
Commissions reçues des réassureurs	1 406 004	897 345	3 232 052	187 070	609	117 522	560 106	1 218 263	89 399	5 284	385 623	0	0	8 099 279	0	8 099 279
<b>Solde de Réassurance (2014) :</b>	<b>-1 706 907</b>	<b>-5 336 738</b>	<b>-4 267 352</b>	<b>-663 980</b>	<b>-294 051</b>	<b>-77 698</b>	<b>-710 572</b>	<b>-1 842 145</b>	<b>-113 083</b>	<b>-107 855</b>	<b>-794 414</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-15 914 795</b>	<b>0</b>	<b>-15 914 795</b>
<b>Résultat technique (2014) :</b>	<b>-5 349 415</b>	<b>706 640</b>	<b>246 967</b>	<b>-46 178</b>	<b>490 899</b>	<b>-119 739</b>	<b>5 528 756</b>	<b>1 812 694</b>	<b>2 122 152</b>	<b>-1 354 320</b>	<b>-105 531</b>	<b>-187 116</b>	<b>589 895</b>	<b>4 335 704</b>	<b>-167 509</b>	<b>4 168 195</b>
<b>Résultat technique (2013) :</b>	<b>-13 437 315</b>	<b>1 929 194</b>	<b>2 049 890</b>	<b>388 393</b>	<b>1 108 771</b>	<b>-115 316</b>	<b>4 225 356</b>	<b>2 168 915</b>	<b>2 163 152</b>	<b>-2 367 009</b>	<b>-209 813</b>	<b>-106 327</b>	<b>640 791</b>	<b>-1 561 318</b>	<b>-10 101</b>	<b>-1 571 419</b>

(\*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note F.5 NOTES SUR LES CLEFS DE REPARTITION).

Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2014	Raccordement	Total
Primes Acquisés Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	PRV11 CHV11 CHV12, CHV21	5 776 403 <2 356 648> <2 731 252>
<b>Solde de souscription :</b> Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHV41, CHV42 PRV4, CHV43	688 503 <575 624> <659 124>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b> Produits nets de placements Participation aux Bénéfices & Ristournes	PRV2, CHV9 CHV3	<1 234 747> 1 446 953 -
<b>Solde Financier :</b> Primes cédées ou rétrocédées Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Part des réassureurs dans les participations aux résultats Commissions reçues des réassureurs	PRV11 2° Colonne CHV11 2° Colonne CHV21 2° Colonne CHV3 2° Colonne CHV44 2° Colonne	1 446 953 <586 514> 489 724 230 628 59 157
<b>Solde de réassurance :</b>		192 995
<b>Résultat technique :</b>		1 093 704



<b>Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Non Vie au 31/12/2014</b>	<b>Raccordement</b>	<b>Total</b>
<b>Primes acquises</b> Primes émises Variation des primes non acquises  <b>Charges de prestations</b> Prestations et frais payés Charges des provisions pour prestations diverses	PRNV11 PRNV12  CHNV11 CHNV12, CHNV2	127 149 641 2 473 562  <83 569 121> <7 095 718>
<p style="text-align: right;"><b>Solde de souscription :</b></p> Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHNV41+CHNV42 CHNV43, CHNV5 et PRNV	38 958 365  <22 275 703> <7 227 954>
<p style="text-align: center;"><b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b></p> Produits nets de placements Participation aux Bénéfices & Ristournes	PRNT3 CHNV3	<29 503 657>  10 628 282
<p style="text-align: right;"><b>Solde Financier :</b></p> Part des réassureurs dans les primes cédées Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Commissions reçues des réassureurs	PRNV11, PRNV12 2° Colo CHNV11 2° Colonne CHNV12 2° Colonne CHNV44 2° Colonne	10 628 282  <39 128 072> 14 319 828 794 170 8 099 279
<p style="text-align: right;"><b>Solde de Réassurance :</b></p>		<15 914 795>
<p style="text-align: right;"><b>Résultat technique :</b></p>		4 168 195